



HAL
open science

Des universités en concurrence

Nadine Cattan, Myriam Baron, Sandrine Berroir, Guillaume Leseq, Thérèse Saint-Julien

► **To cite this version:**

Nadine Cattan, Myriam Baron, Sandrine Berroir, Guillaume Leseq, Thérèse Saint-Julien. Des universités en concurrence. Thérèse Saint-Julien, Renaud Le Goix (dir.). La métropole parisienne, Belin, pp.65-87, 2007, Mappemonde. halshs-00162861

HAL Id: halshs-00162861

<https://shs.hal.science/halshs-00162861v1>

Submitted on 16 Jul 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La version définitive de ce texte a été publiée dans « La métropole parisienne. Centralités, inégalités, proximités. » Saint-Julien Th., Le Goix R. (dir.). Belin, 2007

DES UNIVERSITÉS EN CONCURRENCE

Myriam BARON, Sandrine BERROIR, Nadine CATTAN,
Guillaume LESECQ, Thérèse SAINT-JULIEN

INTRODUCTION

Dans la société de l'information et du savoir, l'accès à la connaissance est devenu un facteur décisif de compétitivité territoriale. Par l'attractivité qu'elles suscitent tant auprès des populations que des entreprises, par les réseaux qu'elles créent, par les images qu'elles véhiculent, les universités sont désormais un enjeu prioritaire dans les stratégies de développement des villes et des régions métropolitaines. Ainsi, participant de plus en plus aux dynamiques d'aménagement des territoires, les universités constituent un vecteur incontournable de la centralité urbaine (DATAR, 1998).

Dans ce contexte, les mobilités estudiantines sont un indicateur très pertinent des recompositions spatiales en cours et notamment de l'émergence et de la consolidation de territorialités polycentriques (RAULLIN et SAINT-JULIEN, 1998). Façonnée sur le long terme par la domination écrasante des universités localisées dans Paris, la région Ile-de-France est un bon terrain d'observation de ces processus. L'objectif de ce chapitre est de définir les positions relatives de chacun des pôles dans l'ensemble d'un système régional de l'offre et la demande universitaires, à l'intérieur duquel les concurrences les centres universitaires localisées dans les périphéries de la région.

Ce travail a été rendu possible par la mise à disposition, par la Direction de l'Evaluation et de la Prospective, de données relatives aux étudiants inscrits dans les universités franciliennes, aux deux rentrées universitaires de 2001 et 2002. En caractérisant la densité et de la diversité des profils des universités, il conduit tout d'abord à évaluer les potentialités de l'offre de chacun des pôles. Dans un deuxième temps, il met en évidence la manière dont chaque université module son aire de recrutement, et il montre comment, ensemble, ces établissements encadrent au quotidien l'ensemble du territoire régional, du fait des structurations fortes qu'ils opèrent sur leur environnement proche, tout en construisant sur de plus larges portées des champs d'attraction plus discontinus. Par l'examen des migrations des étudiants entre les différents établissements universitaires, ce chapitre identifie enfin les effets conjoints des concurrences et des coopérations qui, de plus en plus sélectives, se traduisent dans des inégalités de l'attractivité des établissements, conduisant à de lentes reconfigurations du paysage universitaire francilien.

1. DENSITE, DIVERSITE ET COMPLEMENTARITES DE L'OFFRE DE FORMATION

Au sein du dispositif universitaire français, l'Ile-de-France conserve un grand poids : aux 18 % de la population française correspondent les 28 % des inscrits dans les universités françaises, soit 360 000 étudiants, et près d'un tiers des effectifs de troisième cycle. L'Ile-de-

France affiche également la plus forte concentration régionale d'établissements : 17 au total¹, sans compter des établissements assimilés comme l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) ou encore l'INALCO. Cette région est enfin découpée en trois académies (Paris avec 8 universités, Créteil et Versailles abritant ensemble 9 établissements), fait unique en France.

A cette forte concentration d'étudiants et d'établissements est associée une offre de formation originale dans le paysage universitaire national. L'Ile-de-France se démarque des autres régions françaises par une forte sur représentation des étudiants inscrits en troisième cycle de Lettres-Sciences Humaines et Droit-Economie-AES, spécialisation relativement ancienne et stable depuis au moins une vingtaine d'années. Le plan « U 2000 », n'a en rien bouleversé ces grands équilibres interrégionaux (BARON, 2004). Pourtant, en interne, l'Ile-de-France a vu évoluer la répartition de son offre de formation universitaire. Des rééquilibrages ont ainsi été réalisés depuis plus de trente ans entre l'académie centrale de Paris et les académies « périphériques » de Créteil et Versailles : la plupart des établissements créés après 1968 l'ont été en proche banlieue. A partir de 1991, les 4 universités créées en relation avec la dernière vague de démocratisation d'accès à l'enseignement supérieur, Cergy-Pontoise, Versailles-Saint-Quentin, Evry-Val d'Essonne, et Marne-la-Vallée, ont été localisées totalement ou partiellement en villes nouvelles. Cet aménagement du territoire universitaire régional a répondu à trois objectifs : limiter la saturation des établissements du centre de Paris en créant en proche banlieue d'abord, en villes nouvelles ensuite, de nouvelles universités ; mettre à la disposition des nouvelles populations résidentes de la petite puis de la grande couronne une offre de formation universitaire de proximité ; et enfin, dans le cas des villes nouvelles, étayer le développement de pôles secondaires d'une grande région métropolitaine en y implantant un équipement de niveau supérieur (MERLIN, 1994). Cette multiplicité d'établissements pose la question de la place laissée aux nouveaux venus, alors que les plus anciens semblent avoir bien balisé leurs territoires. Face à ce maillage universitaire francilien assez dense, où coexistent nécessairement concurrences, complémentarités et coopérations, comment ne pas s'interroger sur la manière dont les partages entre établissements ont pu s'opérer, et ce, d'autant plus que le périmètre de ce système régional n'est pas extensible à l'infini.

Des projets complémentaires entre centre et périphéries

Forte de ses 179 000 étudiants, contre seulement 97 000 en petite couronne et 38 000 en grande couronne, Paris occupe bien une position dominante dans le dispositif régional francilien. Et ce même si, par volonté politique, le pôle universitaire parisien a été fragmenté en 1969 en plusieurs universités de plein exercice (VERGER, 1986). Ceci explique qu'aujourd'hui, si on excepte les cas extrêmes de Paris I avec ses 36 200 étudiants et de Paris 9 avec 7 600 étudiants, les universités parisiennes se retrouvent avec des tailles équivalentes à celles de la petite couronne (24 500 étudiants en moyenne, Tableau 3.1). Bien que les derniers établissements créés en grande couronne ne regroupent qu'un peu moins de 10 800 étudiants chacun, la relative homogénéité de la dimension moyenne des établissements reflète donc à la fois, une volonté politique de diviser le centre et le succès de la première vague régionale de déconcentration universitaire.

Si les tailles des universités franciliennes reflètent partiellement leurs dates de création, elles rendent compte aussi et surtout d'équilibres différents qui ont été trouvés entre cycles de formation. L'ensemble des inscrits dans les 17 universités franciliennes fait apparaître une

¹ Paris 1-Panthéon Sorbonne, Paris 2-Assas, Paris 3-Sorbonne Nouvelle, Paris 4-Sorbonne, Paris 5-René Descartes, Paris 6-Pierre et Marie Curie, Paris 7-Denis Diderot, Paris 8-Saint-Denis, Paris 9-Dauphine, Paris 10-Nanterre, Paris 11-Orsay, Paris 12-Créteil, Paris 13-Villetaneuse, Cergy Pontoise, Versailles-Saint-Quentin, Evry Val d'Essonne, Marne La Vallée. Dans la suite de cette étude, les universités qui portent un nom double ne seront identifiées que par le premier nom : par exemple l'université Paris 1 – Panthéon Sorbonne sera référencée en tant que Paris 1.

structure légèrement pyramidale puisque les premiers cycles concernent 42 % des étudiants inscrits, les deuxièmes cycles 34 % et les troisièmes cycles 23 %. Si dans la plupart des universités de la petite couronne les effectifs décroissent régulièrement selon ce profil moyen, dans les universités parisiennes, la structure est plus équilibrée, chaque cycle regroupant approximativement un tiers de l'effectif total (Tableau 3.1). Cet équilibre varie selon l'orientation disciplinaire des établissements. C'est ainsi que les universités plutôt scientifiques, Paris 5, Paris 6 et Paris 7, ont des effectifs équivalents en premier et troisième cycles, supérieurs à ceux du deuxième cycle alors que, dans les universités à dominante littéraire, ou économique et sociale, le poids des deuxièmes cycles est plus grand que celui des troisièmes cycles. Ces répartitions dites « en cylindre » tranchent avec celles des derniers établissements créés, auxquels peut être rattachée l'université Paris 13-Villetaneuse. Pour ces derniers, les premiers cycles concentrent en effet plus de la moitié des étudiants, les deuxièmes cycles près d'un tiers et les troisièmes cycles un peu moins de 14 %. Ainsi la cohabitation de ces trois types de profil universitaire renvoie à une organisation auréolaire du système universitaire francilien.

Tableau 3.1 — *Poids et mesures des universités en Ile-de-France*

| | Région Ile-de-France | Paris | dont | |
|---|-------------------------|---------|-----------------|-----------------|
| | | | Petite Couronne | Grande Couronne |
| Nombre d'établissements | 17 | 8 | 4 | 5 |
| Nombre d'étudiants: | | | | |
| <i>Effectif total</i> | 314 545 | 178 825 | 97 450 | 38 270 |
| <i>%</i> | 100 | 56 | 31 | 13 |
| <i>Taille moyenne</i> | 18 503 | 22 353 | 24 363 | 13 767 |
| Part dans le total (%) | | | | |
| Des 1ers cycles | 42 | 35 | 46 | 51 |
| Des 3e cycles | 23 | 30 | 17 | 17 |
| Des formations professionnelles | 28 | 16 | 24 | 36 |
| Des bacheliers technologiques et professionnels | 10 | 4 | 18 | 16 |

Source : MENRT - DEP, 2002

La diversité des objectifs

Cette dimension centre-périphérie est davantage soulignée par l'inégale répartition des formations professionnelles². Ce secteur de formation, qui est en effet celui qui a bénéficié des croissances les plus soutenues au cours des 20 dernières années, concerne en 2002 près de 28 % des étudiants franciliens. Cette moyenne régionale masque pourtant de grandes différences entre les universités centrales, dans lesquelles la proportion chute à 16 %, et les universités périphériques les plus récentes où elle atteint 38 %. Ces différences traduisent l'existence de fortes complémentarités entre les offres de formation de ces deux groupes d'établissements. Les universités centrales concentrent leurs potentiels sur les cursus généraux classiques, lesquels concernent près de 84 % de leurs inscrits. Les universités récentes, quant

² Il s'agit pour les 1^{er} cycles des Diplômes Universitaires de Technologie (DUT), pour les 2^e cycles des DEUG, Licence et Maîtrises délivrés en Instituts Universitaires Professionnalisant (IUP), sans oublier les MSG, MST et, plus récemment, Licences Professionnelles, enfin au niveau des 3^e cycles essentiellement des DESS.

à elles, se sont forgées une identité grâce aux formations à finalité professionnelle. Une telle spécialisation n'est pas sans conséquences sur le profil des étudiants inscrits. Alors que les titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel ne représentent que 10 % de la population étudiante francilienne, cette proportion est deux fois plus élevée dans les universités des villes nouvelles et deux fois plus faibles dans les universités centrales. Tout semble s'être passé comme si les dernières vagues de démocratisation de l'accès à l'Université avaient modifié le type de public recruté mais aussi la nature des formations dispensées. Le développement des pôles universitaires les plus récents s'est appuyé sur une offre de formation explicitement professionnalisante, ce qui est un des signes les plus tangibles de l'évolution du système universitaire régional.

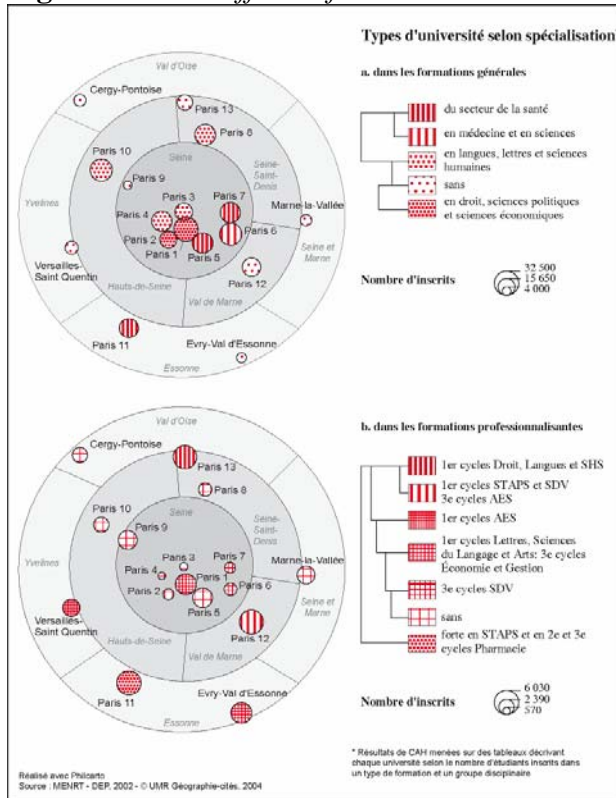
Cette dualité centre-périphérie du degré de professionnalisation des études s'accompagne de contributions différentes selon les cycles. Les nouveaux établissements intègrent fortement les formations professionnelles dès le début du parcours universitaire, puisqu'un tiers des inscrits en 1^{er} cycle le sont en IUP, en DEUST ou encore en DUT, alors que dans Paris intra-muros, ces formations sont plutôt reportées en 3^e cycle. Plus de la moitié des étudiants qui suivent des formations professionnelles le font au niveau DESS. Dans certains établissements, comme Paris 4 ou Paris 2, ce taux peut même atteindre 70 %.

Un paysage universitaire ouvert

Les poids des différents cycles et les finalités plus ou moins professionnalisantes des formations dispensées sont apparus comme deux critères particulièrement discriminants pour individualiser les universités de la région. Un troisième élément doit cependant être introduit. Il exprime les spécificités des orientations disciplinaires de ces établissements. On aurait pu s'attendre à des liens relativement forts entre spécialisations disciplinaires et spécialisations professionnalisantes. Or, les relations entre ces deux structures sont très ténues. Cette faiblesse d'ensemble justifie que l'on explore la caractérisation disciplinaire pour le sous-ensemble des formations générales d'une part, et pour celui des formations professionnalisantes d'autre part.

Sur la base des formations générales, deux groupes d'universités se distinguent. Le premier groupe rassemble les sept plus petits établissements de la région (Figure 3.1). Ils n'affichent aucune spécialisation, leur profil disciplinaire et leur orientation dominante se confondant avec le profil régional. A l'exception de Paris 9-Dauphine, devenue une université de technologie en sciences des organisations et de la décision, ces établissements sont localisés soit en petite couronne (pour Paris 12 et Paris 13-Villetaneuse), soit dans les villes nouvelles (pour Versailles-Saint-Quentin, Marne-la-Vallée, Cergy-Pontoise et Evry). Le second groupe rassemble les dix universités les plus grandes. Il se subdivise en deux sous-ensembles bien distincts. Le premier compte six universités spécialisées soit dans des cursus en Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales, soit en Droit, Sciences Politiques et Economie. Le second sous-ensemble est composé des quatre universités plutôt scientifiques, Paris 6, Paris 7, Paris 5 et Paris 11-Orsay, les 3 dernières étant en outre spécialisées dans le secteur de la Santé.

Figure 3.1 — L'offre de formation des universités franciliennes



A l'inverse, l'image obtenue sur la base des formations professionnalisantes affaiblit le schéma centre-périphérie (Figure 3.1). Toutes choses égales quant à leur spécialisation professionnelle, plus de la moitié des établissements, répartis équitablement entre le centre et les périphéries de l'agglomération, apparaissent sans spécialisation disciplinaire. Parmi ces universités, Marne-la-Vallée et Cergy-Pontoise se distinguent un peu des autres du fait d'une très grande diversité de l'offre de formation. Les établissements de Versailles-Saint-Quentin et Evry sont les seuls à avoir des spécialisations fortes qui « compensent » un peu leur absence de lisibilité quand on raisonne sur les seules formations générales. Pour Versailles-Saint-Quentin, cette spécialisation est due à des formations professionnalisantes de début de cursus en Administration Economique et Sociale. A Evry-Val d'Essonne, elle provient des premiers cycles de Sciences du Langage et Arts et des fins de cursus en Sciences économiques et Gestion.

Une ouverture inégale aux étudiants étrangers

L'ouverture des universités aux étudiants étrangers est une mesure délicate, dans la mesure où apparaissent comptabilisés ensemble les étudiants étrangers résidant en France et y ayant effectué leur scolarité antérieure et des étudiants dont la migration est directement en relation avec l'inscription dans une université de la région. Au-delà de cette limite, l'examen des disparités de ce rayonnement des universités franciliennes est très riche d'enseignements. En 2002, les universités franciliennes ont accueilli en moyenne près de 18 % d'étudiants étrangers. Compte tenu des 20 % d'étrangers résidant en Ile-de-France, ces proportions moyennes peuvent apparaître faibles. Les étrangers résidant en France n'alimentent donc que très partiellement le flux de l'arrivée d'étudiants étrangers à l'Université, excepté le cas de Paris 8-Saint-Denis (33 % d'étudiants étrangers au total), localisée au cœur même du secteur qui concentre relativement à la fois le plus d'étrangers et le plus de populations défavorisées.

On constate que ce taux d'ouverture s'élève régulièrement de 12 % en 1^{er} cycle, à 18 % en 2^e cycle et enfin, à 27 % en 3^e cycle. Cette élévation, significative pour tous les établissements, représente le meilleur indicateur du rayonnement international de chacun auprès des étudiants ayant commencé leurs études supérieures à l'étranger. Toutes les universités ne montrent pas les mêmes capacités d'ouverture. Si en 1^{er} cycle, l'attrait exercé sur les étudiants étrangers par les universités de la grande couronne est en moyenne très faible (8 %) et qu'il reste inférieur à la moyenne pour les deux autres cycles (respectivement 13 et 25 %), on doit cependant attirer l'attention sur le remarquable rattrapage que ces universités opèrent du 1^{er} au 3^e cycle, la proportion des étudiants étrangers y étant en moyenne multipliée par 3,9 contre 2,3 à Paris et 2,1 en petite couronne.

L'ensemble de ces différenciations inter-universitaires renvoie au moins autant à des effets de concurrences qu'à des effets de complémentarités entre établissements. En effet, certains comportements institutionnels peuvent parfois simplement refléter certaines tensions qui, à un moment donné, traversent l'espace universitaire régional, liées par exemple à une offre supérieure à la demande et que pourraient encore aggraver des réductions du nombre de bacheliers et, partant, d'étudiants. Au cours des cinq dernières années, et même si ses pertes ont été beaucoup plus faibles que dans l'ensemble des universités françaises (-1,2 %), l'Ile-de-France n'a en effet pas échappé à la tendance générale de baisse des effectifs (- 0,5 %). Ainsi dans ce contexte, Paris 9 essaie de « défendre sa place au soleil » en prenant ses distances vis-à-vis du système universitaire général en cherchant à se rapprocher d'un fonctionnement de type grande école, jouissant du statut de Grand Etablissement depuis 2004. De son côté, Evry-Val d'Essonne, soumise à une croissance relativement lente de ses effectifs cherche une solution en misant sur des formations à finalité professionnelle de niveau intermédiaire. L'avenir dira si ces stratégies sont payantes. Dans un paysage universitaire aussi dense et complexe que celui de la région francilienne, la proximité est-elle un gage de concurrence plus grande ou, au contraire, de coopération plus efficace ? La question peut se poser notamment pour les universités scientifiques, telles que Paris 5 et Paris 11 certes relativement éloignées l'une de l'autre, et aussi Paris 6 et Paris 7, réunies sur un même campus et dont les profils ont de fortes intersections.

Aujourd'hui, l'heure n'est plus à la poursuite de la déconcentration des équipements universitaires ; elle est plutôt à l'identification des points forts du système universitaire francilien, identification que la mise en place des masters ne peut qu'accélérer. Dans ces dynamiques d'une grande complexité, les choix des étudiants en matière de lieux d'études sont des révélateurs peu connus des stratégies conscientes ou non de sélection qui s'instaurent entre établissements.

2. LES TERRITOIRES DES UNIVERSITÉS FRANCILIENNES

Dans ce maillage universitaire francilien, dense et diversifié, comment les établissements se constituent-ils des territoires à partir d'un vivier de quelques 320 000 étudiants, dont 35 % résident à Paris, 33 % en petite couronne, 30 % en grande couronne, et moins de 2 % en périphérie externe de la région ?

Des aires de recrutement inégalement étendues

Eléments structurants de l'espace régional, les centres universitaires définissent de vrais pôles d'attraction dans l'espace régional (COSTES, 2001). Le volume de l'offre de formation qu'ils proposent et le degré de spécialisation de cette dernière rendent bien compte des potentiels de ces pôles, c'est-à-dire à la fois de leur capacité à drainer la demande et à construire des liens préférentiels avec certains territoires. Il existe bien une corrélation

positive entre les nombres d'inscrits dans chacun des établissements, et l'étendue des aires d'attraction ou de dépendance. Cependant, ces effets de masse n'expliquent qu'imparfaitement le modelage de ces aires. D'autres caractéristiques des pôles, plus qualitatives comme par exemple les spécificités de l'offre, interviennent aussi dans cette structuration territoriale. A cela, il faut ajouter les effets des particularités de l'environnement de chacun des établissements.

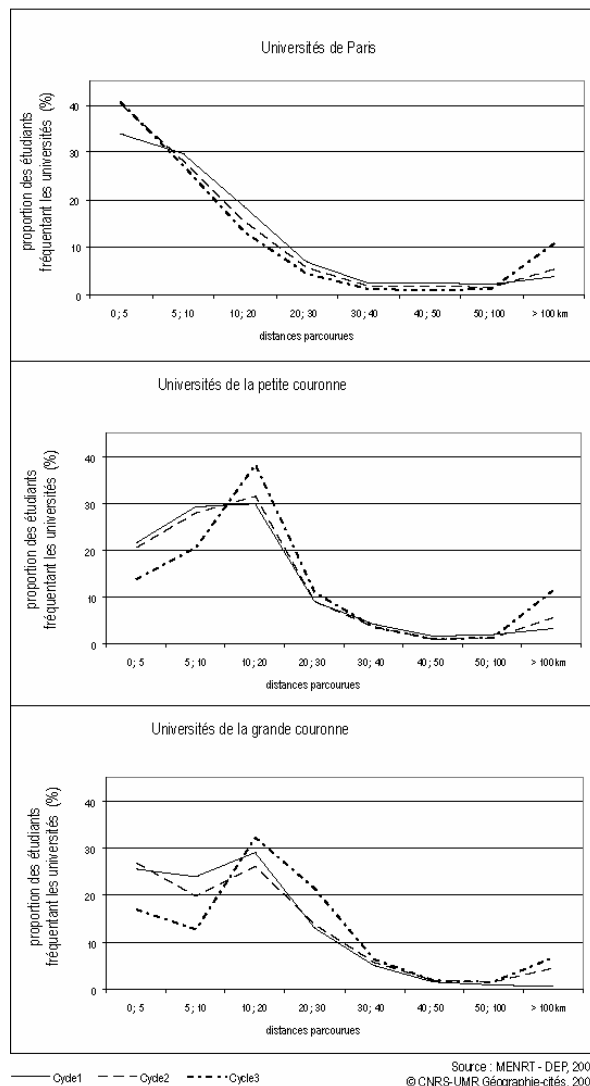
Compte tenu de leur localisation relative sur le gradient régional centre-périphérie, les pôles universitaires se distinguent par *les formes de leurs aires de recrutement*. Appréciées par la concentration des étudiants inscrits en fonction de la distance, les aires de recrutement des établissements localisés dans Paris affichent des gradients relativement réguliers et de pente assez forte (Figure 3.2). Cela signifie que ces établissements recrutent, pour l'essentiel, sur d'assez courtes distances : près d'un tiers des étudiants qui les fréquentent résident à moins de 5km, entre les deux tiers et les trois quarts à moins de 10km. Au-delà, l'apport s'assèche rapidement. Le recrutement de ces établissements centraux a donc tendance à se concentrer sur un nombre relativement petit de communes. Les aires de recrutement des établissements de la petite couronne et de la grande couronne sont, de leur côté, en grande partie façonnées par leur position vis-à-vis de Paris. Elles sont alimentées par des résidents de la capitale à hauteur de 20 % dans le premier cas et de 11 % dans le second. Ces aires passent toutes par un maximum de concentration à la rencontre des arrondissements parisiens, entre 5 et 20 km. Il faut souligner toutefois que les universités de la grande couronne ont entre elles des aires d'attraction plus différenciées. Marne-la-Vallée et Evry recrutent dans un périmètre dont la pente est assez régulière avec une diminution très lente jusqu'au seuil de 20 km et plus rapide ensuite. Cergy-Pontoise est davantage tributaire des courtes distances. Quant aux gradients des aires de recrutement des universités de Versailles-Saint-Quentin et Paris 11, ils accusent un même pic de concentration entre 10 et 20 km. Cette dernière, qui est la plus parisienne des universités périphériques, capte plus de 50 % de ses étudiants à Paris et dans la petite couronne. Université scientifique, elle puise relativement moins de ressources dans son environnement immédiat apparaissant, de toutes les universités franciliennes, celle dont le bassin de recrutement local (à moins de 10 km) est le plus faible.

Suivant une règle bien établie pour l'ensemble des services, qui veut que les aires d'attractions s'élargissent avec la rareté ou la spécificité du service, les aires d'attraction universitaire se modifient en fonction des cycles d'étude. Ainsi, au stade du 3^e cycle, la spécialisation de l'offre est compensée par un élargissement des aires de recrutement et par une diminution du gradient de concentration. La diminution des pentes des gradients d'attraction, au passage par exemple du 1^{er} au 3^e cycle (Figure 3.2) ne fait donc que retrouver, avec l'enseignement supérieur, un principe bien connu de la centralité.

Le modèle est quelque peu malmené quand on considère les gradients d'attraction des établissements parisiens. A l'inverse de ce qui se passe pour les établissements de la petite et de la grande couronne, jusqu'au seuil de 10 km la concentration relative des étudiants de 3^e cycle est nettement supérieure à ce qu'elle est pour le 1^{er} cycle. Sur ces distances courtes, le gradient d'attraction est donc plus fort en 3^e cycle qu'il ne l'est pour les cycles antérieurs. Plusieurs facteurs peuvent contribuer à un tel redressement. Très nombreux et extrêmement diversifiés, les 3^e cycles universitaires parisiens sont susceptibles d'accueillir des étudiants parisiens, banlieusards, provinciaux ou étrangers. Or, pour les résidents parisiens exceptés, ces étudiants ont pu accompagner leur migration universitaire d'une migration résidentielle, y compris dans le cas d'étudiants résidant antérieurement en banlieue. Ces derniers auraient tendance à privilégier une résidence parisienne à l'occasion d'une décohabitation survenue souvent au cours d'une 3^e ou 4^e année de vie étudiante. Enfin, compte tenu des différentiels de

structures sociales, les probabilités qu'un étudiant « parisien » s'inscrive dans des études longues sont en moyenne plus élevées qu'elles ne le sont pour un étudiant résidant en banlieue. Ce n'est donc qu'au-delà de 20 km que le gradient de la concentration résidentielle relative des étudiants de 3^e cycle des universités parisiennes diminue beaucoup plus rapidement que pour les cycles précédents. En renforçant son attraction relative au-delà du seuil de 40 km, l'université de Paris 9-Dauphine fait, ici encore, cavalier seul.

Figure 3.2 — *Attraction des étudiants et distance domicile-université*
Figure 3.2 Attraction des étudiants et distance domicile-université



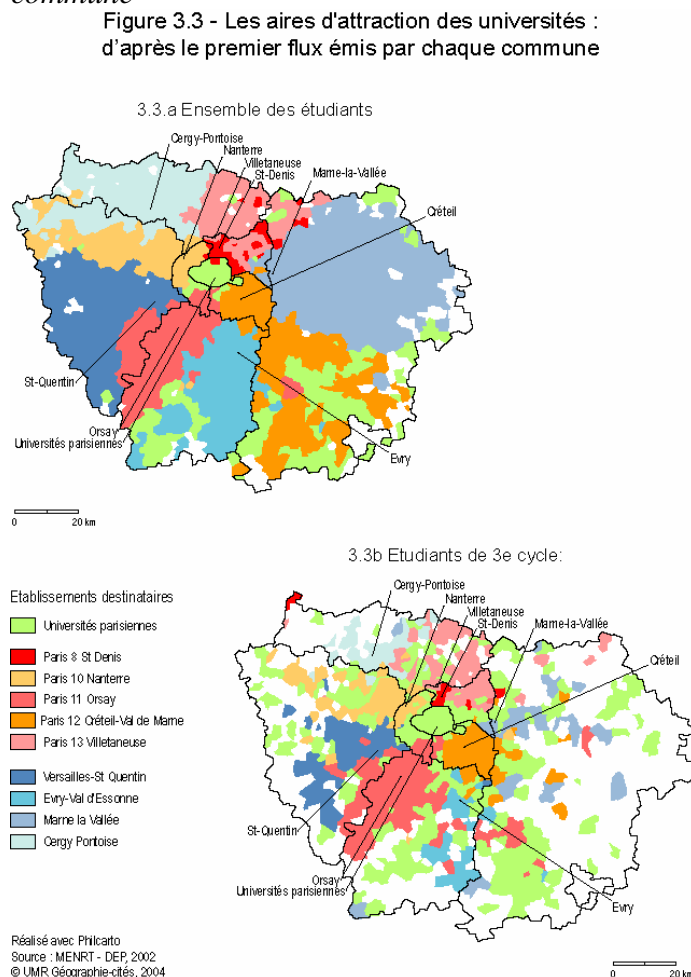
Des aires de recrutement partiellement concurrentes

Si, dans un contexte de démultiplication et de grande diversification de l'offre universitaire, les concurrences très multiformes entre les différents établissements n'engendrent pas un compartimentage strict de l'espace francilien, une structure régionale des aires de recrutement se dessine bel et bien.

La cartographie des premiers flux émis par les communes de la région rend compte d'aires de recrutement relativement continues autour de chaque pôle universitaire. Celles-ci forment autour de Paris autant de secteurs assez massifs et bien délimités (Figure 3.3). Les

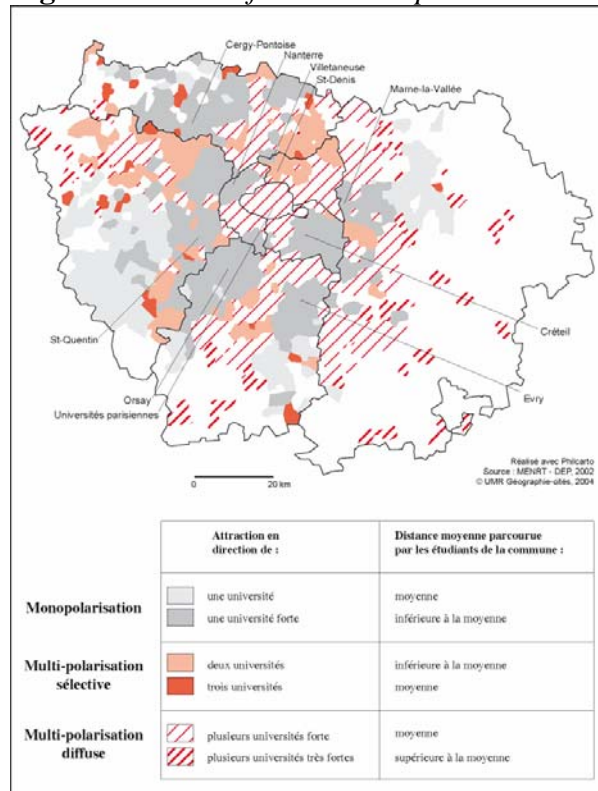
premiers flux se dirigeant vers un établissement parisien proviennent d'une zone centrale et d'une zone périphérique. La première, qui est constituée des arrondissements parisiens auxquels se joignent quelques communes limitrophes du sud et du sud-est, voit s'imposer la domination des établissements parisiens. Celle-ci ne réapparaît qu'en grande périphérie, en direction du sud et du sud-est de la région. Dans ces communes, les universités parisiennes disputent aux universités d'Evry, de Créteil et de Marne-la-Vallée la clientèle étudiante. Sur ces marges externes, la continuité des aires d'attraction des premiers flux de ces trois universités tend à s'effiloche. Au nord, l'Université Paris 8-Saint-Denis, fortement contrainte par les concurrences de ses voisines grandes ou petites, a du mal à dégager un territoire de recrutement spécifique. Les discontinuités spatiales des aires d'attraction des universités périphériques se multiplient aux niveaux des flux de 3^e cycle, l'attraction des universités parisiennes gagnant du terrain. A ce stade, d'une façon générale, la compacité des aires d'attraction recule.

Figure 3.3. Les aires d'attraction des universités, d'après le premier flux émis par chaque commune



Quand on tient compte de l'ensemble des attractions qu'exercent les différentes universités sur l'ensemble des communes de la région³, une territorialité du système universitaire se dessine et fait émerger un gradient centre-périphérie de la multipolarisation (Figure 3.4). La multipolarisation des communes de la zone centrale est particulièrement intense dans des périmètres où le semis des universités est particulièrement dense. La multipolarisation concerne aussi quelques petites villes dispersées sur la périphérie de la région (par exemple, Meaux, Coulommiers, Melun, Fontainebleau en Seine et Marne, Etampes et Dourdan dans l'Essonne ou encore Mantes la Jolie dans les Yvelines).

Figure 3.4 — *Les formes de la polarisation*



La multipolarisation joue très inégalement dans l'environnement des établissements de la petite couronne. Relativement faible à l'ouest autour de Paris 10, et au sud-est autour de Paris 12, puisque ces établissements s'imposent fortement sur les communes de leur environnement, la multipolarisation reprend ses droits dans le nord mais sous une forme beaucoup plus limitée. Les concurrences se jouent alors principalement entre deux ou trois établissements, dont Paris 13-Villetaneuse et Paris 8-Saint-Denis.

En grande couronne, les universités se construisent d'assez vastes périmètres monopolarisés avec des aires d'attraction dissymétriques bien identifiables. Ces aires ont souvent une forme sectorielle ouverte sur la périphérie. La monopolarisation s'impose d'autant mieux que la commune se trouve placée sur une direction opposée à celle de l'université de la petite couronne la plus proche, voire de Paris. Entre ces secteurs apparaissent systématiquement des bandes plus ou moins continues sur lesquelles s'affrontent, à forces égales, deux établissements : entre Cergy-Pontoise et Paris 10, entre celle-ci et

³ L'ensemble des attractions est à ce stade évalué par la concentration relative des étudiants sur les 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e flux émis par chaque commune et de la distance moyenne parcourue par les étudiants entre leur commune de résidence et leur lieu d'études.

Versailles-Saint-Quentin, entre Paris 11 et Versailles-Saint-Quentin, ou bien Evry, entre Marne-la-Vallée et Evry ou Créteil. La multipolarisation reprend ses droits en très grande périphérie dans le secteur est en particulier ; elle joue toutefois sur des effectifs étudiants très faibles.

A ce stade, on peut conclure que les universités de la petite et de la grande couronne ont su se tailler leur part du marché universitaire francilien et contribuer de manière remarquable à une structuration de la périphérie, de la grande couronne en particulier. Mais on a aussi remarqué que leur présence s'impose d'autant plus qu'elle concerne l'attraction d'étudiants de premiers et deuxième cycle. Au delà leur maîtrise du territoire apparaît plus frileuse et surtout plus discontinue. Car, plus qu'ailleurs en Ile-de-France, les étudiants ne sont jamais des clientèles captives. A tout moment de leur parcours universitaire, il peuvent remettre en cause leur affiliation. C'est sur ce terrain que les concurrences universitaires sont les plus vives.

3. LA MOBILITE INTER-UNIVERSITAIRE : DES ENJEUX DE LA CONCURRENCE AUX AVANTAGES DE LA COOPERATION

Dans une région urbaine relativement peu étendue, très densément peuplée, et particulièrement bien desservie par les transports en commun, les migrations inter-universitaires en cours d'étude sont facilitées. Un changement d'établissement met très rarement le « transfuge » dans l'obligation de changer de résidence. De ce fait, les coûts résidentiels et sociaux d'une « migration institutionnelle » sont particulièrement faibles. Les avantages comparatifs de l'offre peuvent donc jouer à plein.

Lors de la rentrée universitaire 2002, 19 000 étudiants franciliens s'inscrivent dans un établissement différent de celui fréquenté l'année précédente. Ils représentent près de 6 % des effectifs des universités franciliennes et 12 % des nouveaux inscrits et 10 % des étudiants sédentaires. Dans les liens entre offre et demande, l'enjeu de ces migrations est à prendre sérieusement en compte, comme le souligne le ratio *étudiants mobiles / étudiants sédentaires* mesuré lors des changements de cycles. Alors que ce dernier n'est que de 10 % au passage du 1^{er} au 2^e cycle, il atteint près de 30 % au passage du 2^e au 3^e cycle. Dans les débats actuels sur les visibilitées internationales des universités et de la recherche françaises d'une part, et dans la perspective d'une consolidation d'un système universitaire métropolitain polycentrique d'autre part, ces chiffres rappellent l'intérêt qu'ont les universités à accorder, dans leurs stratégies, une place de premier plan à la mobilité des étudiants, plus particulièrement à l'entrée en 3^e cycle.

Les polarisations des universités : un dépassement du modèle centre-périphérie

Les mobilités des étudiants en cours d'études s'inscrivent dans un espace universitaire fortement intégré où les changements d'établissements, relativement libérés des contraintes de la distance, se jouent essentiellement sur les qualités relatives de l'offre, ré-appréciées à chacune des étapes d'un cursus universitaire. Le système des mouvements qui en résulte apparaît d'une assez grande complexité.

Les universités qui retiennent mal leurs étudiants

Globalement, les étudiants quittent relativement peu les universités de Paris 8-Saint-Denis, Paris 3, Paris 10 et Paris 1 (Figure 3.5.a) pour lesquelles tous cycles et années confondus, les taux d'émigration⁴ sont inférieurs à la moyenne francilienne. Ils sont en

⁴ Le taux d'émigration correspond au ratio entre nombre d'étudiants qui changent d'établissement en cours d'études et nombre d'étudiants qui continuent leur cursus dans le même établissement.

revanche plus nombreux à quitter Paris 9-Dauphine, Cergy-Pontoise, Paris 2 et Paris 5. Aux passages des cycles, les variations du taux d'émigration est bien plus spectaculaire encore, signifiant que les universités ont des capacités de rétention très inégales et qui varient d'un cycle à l'autre. Par exemple, après l'obtention de leur diplôme de 1er cycle, moins de 6 % des étudiants quittent Paris 1, Paris 2, Paris 3, Paris 6 ou Paris 9 pour s'inscrire dans un autre établissement (Figure 3.5.b) alors qu'à l'inverse, ils sont plus de 15 % à partir de Versailles Saint-Quentin, Paris 11-Orsay, Paris 5 et Paris 13-Villetaneuse. A l'entrée en 3^e cycle, les différences entre universités sont encore plus grandes : si 12 % des étudiants quittent Paris 6 pour continuer leurs études dans un autre établissement francilien, ils sont plus de 76 % à faire de même à Cergy-Pontoise (Figure 3.5.c). Cette grande variabilité des taux d'émigration inscrit *grosso modo* les universités dans la logique duale du modèle centre-périphérie qui caractérise, tant d'un point de vue structurel que symbolique, la région francilienne. A tous les niveaux, les universités parisiennes – Paris 7, Paris 5, Paris 2 et Paris 9 exclues – semblent en moyenne mieux retenir leurs étudiants que ne le font les autres universités.

Nous ne pensons pas que des niveaux élevés d'émigration soient toujours un signe de faiblesse. Les travaux réalisés à l'échelon de l'ensemble des villes universitaires françaises sur les déterminants des migrations étudiantes observées au passage de l'année universitaire 1993-1994 à l'année 1994-1995 ont montré l'extrême diversité de ces déterminants et leur extrême complexité (GRASLAND et alii, 1999). En effet, la décision de changer d'établissement peut être contrainte par une distorsion insurmontable entre le projet d'études, voire le projet professionnel, et l'offre de formation de l'établissement de départ. Elle peut aussi le plus souvent résulter d'une démarche volontaire qui relève d'une appréciation plus qualitative de l'écart supposé entre l'offre disponible et l'attente de l'intéressé. Elle est enfin dans une proportion presque aussi élevée liée à des considérations de vie personnelle ou d'évaluation tout aussi personnelle des contextes d'études et des ambiances universitaires. On imagine mal qu'un faisceau au moins aussi complexe de facteurs ne joue pas à l'échelon régional, celui des universités franciliennes. Ajoutons enfin que les migrations jouent dans les deux sens, les universités sont aussi des pôles attracteurs.

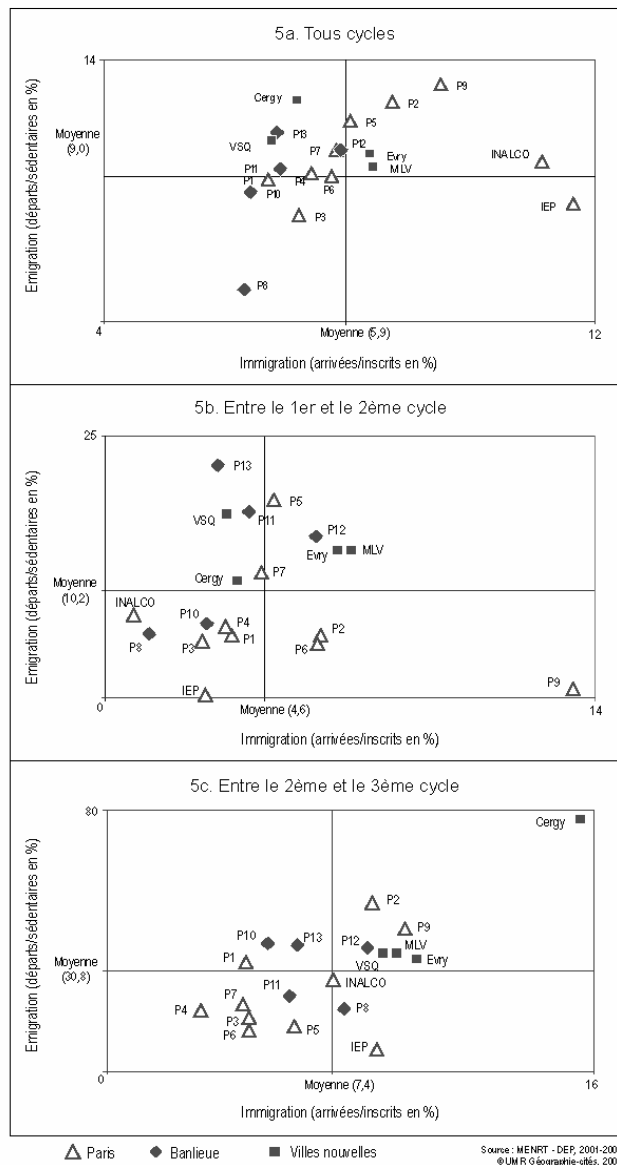
Les universités qui attirent les étudiants en cours d'études

Tous cycles confondus, et toutes choses égales quant à la taille des universités, l'identification de celles qui attirent le plus d'étudiants⁵ et la mise en évidence de celles qui en reçoivent le moins, nuancent l'image d'établissements centraux attractifs et d'établissements périphériques répulsifs. Pour Evry et Marne-La-Vallée, l'apport des étudiants qui changent d'établissement durant leur cursus est relativement élevé tandis que pour des universités centrales comme Paris 1, Paris 4 ou Paris 6, cet apport est relativement faible (Figure 3.5.a). L'attractivité des établissements, différenciée à l'entrée de chacun des cycles, et particulièrement au passage entre 2^e et 3^e, permet d'aller plus loin dans la compréhension de certaines des limites du modèle centre-périphérie : avec des taux d'immigration supérieurs à 9 %, les universités de Cergy-Pontoise, Evry, Versailles Saint-Quentin et Marne-La-Vallée se distinguent des universités Paris 1, Paris 6, Paris 4, Paris 7, par exemple, dont les taux d'immigration sont souvent inférieurs à 4 %. Ces résultats montrent des tendances à l'attraction relativement favorables aux universités des villes nouvelles, signifiant sans doute que l'offre de formation proposée en 3^e cycle par ces universités a pu se placer sur un ou des créneaux qui ont toute leur place dans les concurrences d'ensemble. A n'en pas douter, la professionnalisation des formations offertes par ces établissements, qui a été à juste titre soulignée, contribue à la formation de ce différentiel favorable de polarisation.

⁵ L'attractivité d'une université est évaluée par la proportion, dans le total des inscrits, des étudiants qui arrivent d'une autre université en cours d'études. Il s'agit d'une mesure de l'attractivité *relative* de chaque établissement.

Figure 3.5 — *Départs et arrivées en cours d'études*

Figure 3.5 - Départs et arrivées inter universités en cours d'études



Les bilans migratoires peuvent être considérés comme un indicateur synthétique des positions des établissements dans le système migratoire d'ensemble, et ce plus particulièrement au passage du 2^e au 3^e cycle (Figure 3.5.c). Tout se passe comme si les universités parisiennes se suffisaient à elles-mêmes et évoluaient en « autarcie » avec leurs propres étudiants recrutés dès le 1^{er} cycle, tandis qu'à l'autre extrême, les universités des villes nouvelles devaient chercher à valoriser des turbulences migratoires avec des départs et des arrivées relativement plus nombreux : plus grande inertie dans la reproduction à l'identique pour les unes, ouverture et renouvellement plus grands pour les autres ? Quelle que soit la manière dont on les lit, ces résultats tendent à montrer que, dans les villes nouvelles, les recrutements initiaux ne correspondent pas à des formations de 3^e cycle, pourtant très attractives. A l'inverse, dans les universités parisiennes, l'adéquation paraît forte entre le profil des étudiants recrutés en 1^{er} cycle et les filières proposées en 3^e cycle. Les universités de la petite couronne ont des positions beaucoup plus différenciées. Les universités des villes nouvelles seraient donc quant à elles arrivées à un certain stade

de « maturité » : tout en jouant leur rôle d'universités de proximité puisqu'elles recrutent massivement les étudiants résidant en grande couronne et même au-delà, elles ont aussi mis en place des formations de 3^e cycle très attractives vis-à-vis d'un public étudiant francilien plus large et déjà favorisé par une offre variée et de qualité.

Un réseau d'échanges polycentrique ?

Dans ce système universitaire régional, les gains d'effectifs relatifs ou absolus restent certes de bons repères pour évaluer les forces de polarisation d'une université et par là même, bien qu'indirectement, la qualité de son offre de formation. Toutefois, limiter l'analyse des échanges migratoires entre les universités à un enjeu de positionnement, serait occulter l'image des réseaux de relations qui participent à l'émergence et à la consolidation de ces différentiels de position. On met en évidence ces réseaux : ils inscrivent les universités dans des logiques à la fois concurrentielles et complémentaires, et ils sous tendent les principaux systèmes d'intégration spatiale qui structurent la région du fait de la présence de ce vaste ensemble d'établissements universitaires.

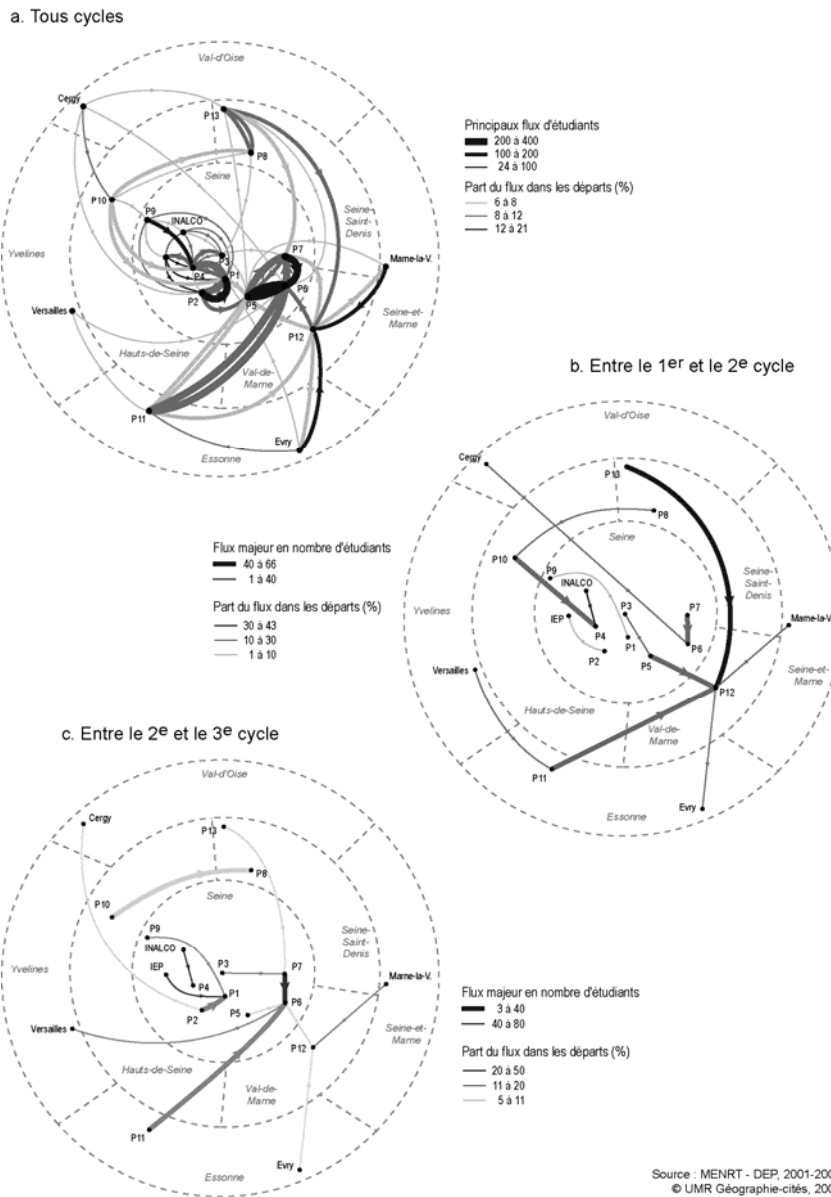
Les principaux échanges migratoires inter-universitaires restituent l'image d'une région francilienne globalement organisée en deux grands sous systèmes. Le premier correspond à une forte interaction entre les universités du secteur sud-est avec de puissantes ramifications en direction de Paris 13-Villetaneuse et de Paris 8-Saint-Denis. Le second est construit sur la base des interdépendances entre les universités du centre parisien et celles de l'ouest, auxquelles s'arrime Cergy-Pontoise (Figure 3.6.a). Cette configuration des migrations inter-universitaires ne tient pas seulement à de flux liés aux seules spécialisations disciplinaires des universités. Jouent également les composantes de cycle dans l'offre de chaque établissement. En effet, les principaux flux sont échangés entre universités ayant non seulement des disciplines comparables ou liées mais encore, une offre dans les différents cycles globalement équivalente. C'est sans doute le cas des migrations intenses observées entre Paris 6, Paris 7, Paris 5 et Paris 11 d'une part, et entre Paris 1, Paris 2, Paris 3, Paris 4, Paris 9 et Paris 10 d'autre part.

Les images des flux majeurs⁶ entre le 1^{er} et le 2^e cycle, et entre le 2^e et le 3^e cycle permettent de mieux explorer ces hypothèses. Elles restituent, chacune à leur manière, le principe observé la structuration de la région en deux sous systèmes. A l'entrée en 2^e cycle, Paris 12 polarise les premiers flux d'un vaste échantillon d'établissements du sud et de l'est francilien tandis qu'au centre et à l'ouest, le réseau est plus lâche, plus linéaire et sans polarisation principale (Figure 3.6.b). La très forte mono-polarisation autour de Paris 12, en provenance de Marne-la-Vallée, Evry, Paris 11-Orsay, Paris 5 et Saint-Denis, est particulière puisqu'elle résulte, pour l'essentiel, de la migration d'étudiants qui, ayant achevé leur DUT dans ces universités, et souhaitant poursuivant un 2^e cycle à Paris 12.

⁶ Il s'agit des premiers flux au départ de chaque pôle. Cette méthode a pour avantage de mettre en évidence les effets de dépendance et de domination qui s'instaurent dans un réseau d'échanges.

Figure 3.6 — *Les échanges entre les universités de la région*

Figure 3.6 - Les échanges entre les universités de la région



Les migrations liées à l'entrée en 3^e cycle restituent en revanche l'image d'un réseau centripète qui place les universités parisiennes dans un rôle de domination et les universités de la petite et de la grande couronne dans une position de dépendance (Figure 3.6.c). Dans une lecture polycentrique de l'espace francilien, il est certes intéressant de noter le rôle d'interface joué par Paris 12-Créteil pour les étudiants ayant achevé leur 2^e cycle à Marne-la-Vallée et Evry et poursuivant en 3^e cycle dans une autre université. Finalement deux faits méritent d'être retenus : la faiblesse globale des liens entre établissements parisiens et l'existence de deux systèmes d'échanges indépendants avec d'un côté Paris 7, Paris 6 et Paris 5, et de l'autre avec une intégration plus faible, Paris 1, Paris 2, Paris 3 et Paris 4.

CONCLUSION

La densité et la diversité de l'offre universitaire en Ile-de-France renvoient, en partie et sans grande surprise, à une organisation francilienne duale : au centre de grandes universités plutôt spécialisées thématiquement et généralistes quant au type de diplôme, à la périphérie des établissements de taille relativement plus faible avec une spécificité de l'offre, en direction de diplômes professionnels. Ce schématisme est toutefois à nuancer dans la mesure où les migrations inter-universitaires esquissent une image plus polycentrique de cet espace métropolitain. D'une part, les enjeux de la concurrence et de la coopération se jouent globalement entre universités présentant des spécialisations disciplinaires et de cycles équivalents. D'autre part, à certains égards, la dynamique des universités localisées en villes nouvelles a dépassé les objectifs fixés dans les documents initiaux de planification. En effet, non seulement les quatre établissements de la grande couronne canalisent les demandes des étudiants résidant dans le voisinage et même au-delà, mais ils proposent simultanément des formations de 3^e cycle attractives auprès d'un large public d'étudiants franciliens, au point qu'en 2002, relativement aux effectifs inscrits dans ces établissements, l'apport des étudiants qui changent d'établissements à l'entrée en 3^e cycle y est plus élevé que dans les universités centrales.

Le développement de formations professionnelles s'est donc avéré stratégiquement payant. Toutefois, à moyen terme, et dans un contexte universitaire en pleine mutation tant en termes d'effectifs que de cursus, la question du rôle et de l'avenir de ces universités – et plus globalement de tous les établissements franciliens – reste ouverte. Peu se hasardent aujourd'hui à des projections sur ce devenir et ce, d'autant plus que ces débats doivent être inscrits dans le cadre plus large du chantier des réorganisations du Grand Bassin parisien.

REFERENCES

- « L'enseignement supérieur grandes évolutions depuis 15 ans », 2004, *Education et Formation*, n°67, 154 p.
- Rapports financés par le Programme d'Histoire et d'Evaluation des Villes Nouvelles Françaises. (2004-2005). <http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/texteintegral/rapportsvillesnouvellesf.htm>, Accès juillet 2005.
- BARON M., 2004, « Les universités en régions (France) », *Cybergéo*, n°279, 19 p.
- BARON M., 2005, « Les migrations étudiantes dans le système universitaire français au début des années 90 », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 2, 281-300.
- BERARIDA M., LENGART D., SCHLUMBERGER-GUEDJ L., 1997, *Etablissements d'enseignement supérieur et villes nouvelles d'Ile-de-France*, 2 vol., Paris, Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Ministère de l'Equipement, du Logement, des Transports et du Tourisme.
- BERROIR S., CATTAN N., SAINT-JULIEN T. (dir.), 2005, *La contribution des villes nouvelles au polycentrisme francilien*, Rapport de recherche pour le METL programme « Histoire et évaluation des villes nouvelles », 150 p.
- BOYER J.M. (dir.), 1993, *Vers une nouvelle culture urbaine*, Paris, Altamia, les rencontres de Marne-La Vallée, 309 p.
- BROCARD M., HERIN R., JOLY J. (coord.), 1996, *Formation et Recherche*, Atlas de France, vol. 4, Paris, Reclus – La Documentation française, 128 p.
- COSTES L., 2001, « Etudiants franciliens : inégalités dans la mobilité », *Urbanisme*, n°317, 72-76.
- DATAR (coord.), 1998, *Développement universitaire et développement territorial. L'impact du plan U 2 000 (1990-1995)*, Paris, La Documentation française, coll. Informations et analyses, 209 p.

GRASLAND C. et alii, 1999, *Les migrations étudiantes contraintes. Les déterminants individuels de la migration non contrainte*, Paris, convention de recherche MENRT-CNRS, 85 p.

MERLIN P., 1994, « Les universités et les villes nouvelles de l'Ile-de-France », *Annales de la recherche urbaine*, n°62-63, 206-213.

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Direction de l'évaluation et de la prospective, 2004, *Atlas régional – les effectifs des étudiants en 2003-2004*.

RAULLIN E., SAINT-JULIEN T. (dir.), 1998, *La mobilité géographique des étudiants des universités*, rapport de recherche MENRT-DATAR-CNRS, 72 p.

SAINT-JULIEN T., 1990-1991, « L'université et l'aménagement du territoire », *L'Espace géographique*, n°3, 206-210.

SAINT-JULIEN T., 2003, « Les migrations des étudiants entre villes universitaires en France », in Ciattoni A. et Veyret Y. (dir.), *Les fondamentaux de la géographie*, Paris, Armand Colin, 163-168.

VERGER J., 1986, *Histoire des universités en France*, Toulouse, Privat, 428 p.